



## Communiqué de Presse Nouvel An 2024

**Cher « ORDRE des MÉDECINS », BONNE ANNÉE 2024 !**

**L'ORDRE des MÉDECINS LUTTE-T-IL CONTRE les INTOLÉRANCES ?**

En rédigeant son communiqué du 13 Novembre 2023, l'ordre des médecins français aurait-il redécouvert les vertus de la tolérance, de l'antiracisme et de l'humanisme ?  
(<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/lutte-intolerance>)

Il paraît à cette occasion utile de rappeler les bases de sa fondation puis d'analyser sa pratique au fil des années :

Lors de sa première création le 7 octobre 1940 par le gouvernement de Vichy, présidé par le Maréchal PÉTAIN, sa première tâche fut de remplacer les syndicats dissous et, suite à la promulgation du « statut des juifs » le 3 octobre 1940 puis le 2 juin 1941, (2ème version) il établit « NUMERUS CLAUSUS », limitant à 2% par département le nombre de médecins juifs autorisés à pratiquer la médecine. Certains « confrères » en ont ensuite dénoncé aux milices ou à la gestapo ; on ne sait toujours pas exactement combien de ces médecins sont morts dans les camps d'extermination.

Les archives concernant cette période noire n'ont jamais été livrées intégralement aux chercheurs, sous prétexte qu'une partie aurait disparu dans une « inondation » ! Quand on les demande aux conseils départementaux (par exemple du Morbihan), on ose nous répondre qu'on ne sait où sont les archives départementales ! Il a fallu quelques livres (dont ceux de Bruno HALIOUA) et de nombreuses années de travail pour retracer le calvaire de médecins juifs emblématiques comme celui du Dr SHINAZI qui vient enfin d'avoir vu sa mémoire honorée à Bordeaux, grâce au combat mené par le docteur Bernard COADOU.

Quand il a été re-créé à la libération par l'ordonnance du 24 sept 1945 de De Gaulle, signée par François BILLOUX, ministre de la santé communiste (comme aiment à le souligner les historiens de l'ordre), c'est le Pr Louis PORTES qui reprend la présidence alors qu'il était le dernier président de l'ordre sous Vichy (en tant que résistant de la dernière heure). Le 1er président de l'Ordre, le Pr LERICHE, a lui été élu ensuite président de l'académie de chirurgie !  
Une certaine repentance n'a été concédée très tardivement que sous la présidence du Pr GLORION en 1997.

Nous pourrions nous réjouir qu'il revendique enfin publiquement les valeurs des droits de l'homme... mais le pouvoir qu'il exerce dans les faits n'incline pas à croire en sa sincérité.

Nous aimerions ainsi qu'il nous explique en quoi il est juste :  
De poursuivre des médecins (en reprenant à son compte des plaintes d'employeurs) :  
-qui respectent leurs missions : « faire en sorte que la santé des salarié-es ne se dégradent pas du fait des conditions de travail , en condamnant ainsi les Dr.e.s NAYT, HUEZ, DJEMIL, ZYLBERBERG pour les plus connu.e.s d'entre eux ;  
-qui tentent de protéger des enfants qui subissent des agressions de la part de leur entourage (incestes, maltraitance physique et morale, etc.) en condamnant, pour les plus connu.e.s, les Dres IZARD et FERICELLI ;

Et dans le même temps pourquoi ils ont laissé exercer la chirurgie, cela sans aucune contrainte ni même blâme, le Dr Joël LE SCOUARNEC, alors qu'il avait été condamné à 4 mois de prison avec sursis pour pédophilie dès 2005, qu'il a été condamné par la cour d'assise de Charente maritime, pour le viol de 3 petites filles dont ses nièces, à 15 ans de prison... et qu'il va repasser en procès en septembre prochain aux assises de Vannes pour accusation de 231 autres viols d'enfants !!!

Les conseils départementaux concernés (29, 56, 17) ont toujours accepté son inscription à leurs tableaux en prétendant n'avoir rien pu pouvoir contre lui, et appuyés en cela rétrospectivement par le vice-président du national.

Nous pourrions nous réjouir que l'Ordre défende enfin publiquement les valeurs des droits de l'homme...mais le pouvoir qu'il exerce dans les faits, ainsi que toutes les anomalies dénoncées par le rapport de la cour des comptes de Décembre 2019, et les multiples scandales qui se sont succédés avec parfois dissolutions (CDOM 75, 13, 69, 33, 97 ...), n'incline pas à croire en sa sincérité.

Enfin ce communiqué apparaît comme une réaction trop rapide et mal maîtrisée à un événement d'une toute autre portée que simplement antisémite franco-française, car il s'avère que les TAGS dénoncés étaient surtout une tentative d'immixtion de la Russie par le truchement de barbouzes géorgiens dans un contexte de déstabilisation mondiale liée au conflit Israëlo-palestinien.

Cela fait craindre qu'il confonde lui aussi antisémitisme et antisionisme.

Puisqu'il défend l'obligation de soins quelles que soient les origines des patients, que n'est-il monté au créneau pour défendre l'AME ? Pour dénoncer la loi ASILE et immigration ?

NON décidément, nous ne voyons dans tout cela qu'incohérence et diversion :

-L'ordre des médecins est une organisation désuète, anachronique et toxique qui détourne ses délégations de service public à des fins corporatistes ;

-C'est un tribunal d'exception, juge et partie entre « pairs », qui tient lui aussi du 2 poids 2 mesures... il doit ÊTRE DISSOUS !

- Nous réclamons la création d'une commission d'enquête sur les exactions perpétrées à l'époque de la collaboration et une réhabilitation des victimes du racisme d'état qu'a été le Numéris Clausus pétainiste.

